

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Présents : POURROY Ivan, PELLOUX-PRAYER Marion, WOLTRAGER Maurice, GRAVELOT Franck, CRON Lionel, MORIN Claire FORIEL Laurent, MILLON Cédric

Excusé(s) : POUILLY Jean-Marie qui a donné pouvoir à GRAVELOT Franck, RIQUET Guy qui a donné pouvoir à GUILHERMET Manuel

MISE EN CONFORMITÉ ET EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE – VALIDATION DU PROJET – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ET DU DÉPARTEMENT

Suite à la désignation de M. PATOIS Florent, architecte, il est présenté un avant-projet afin de répondre aux normes d'accès des personnes à mobilité réduite et rendre accessible la salle de réunions associative qui fait également office de scène de la salle polyvalente.

Le détail est le suivant :

DETAIL DES TRAVAUX ET PRESTATIONS	Montant H.T.
Démolition - Gros Œuvre	21 800,00 €
Charpente couverture - ossature bois	43 100,00 €
Étanchéité	4 200,00 €
Menuiseries ext. Aluminium - Serrurerie	8 400,00 €
Menuiseries intérieurs bois	14 200,00 €
Cloisons plafonds peinture	18 400,00 €
Revêtement de sols - Faïences	5 200,00 €
Electricité	5 500,00 €
Plomberie Chauffage	6 700,00 €
Montant total des travaux	127 500,00 €
HONORAIRES	
Maitrise d'œuvre	17 514,00 €
Bureau de Contrôle	2 600,00 €
Coordonnateur de Sécurité	1 300,00 €
Assurances Dommages Ouvrage	7 000,00 €
DIVERS	
Diagnostic Amiante avant travaux	2 600,00 €
Frais d'appel d'offres	3 000,00 €
Imprévus	7 000,00 €
MONTANT H.T. DES TRAVAUX	168 514,00 €
TVA 20 %	33 702,80 €
MONTANT TTC	202 216,80 €

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

SUBVENTIONS ATTENDUES	
Etat - Dotation Globale de l'Equipement (20 %)	33 702,80 €
Région - Politique d'aménagement du territoire (attribuée le 30/11/2017 sur un dossier de mise en conformité de 84 098,40 € HT)	12 500,00 €
Région - Politique d'aménagement du territoire (déposé en 03/2017 sur le dossier Charpente de 32 817,00 € HT)	6 563,38 €
Département - Enveloppe départementale attribuée le 25/09/2017 sur le projet de mise en conformité de 84 098,00 € HT)	33 639,00 €
Département - Dotation Cantonale s/Charpente de 32 817,00 € HT	13 127,00 €
Département - Complément à solliciter (168514 € - 84 098 € - 32 817 € = 51 599 € * 40 % = 20 639,60 €)	20 639,60 €
CA Valence Romans Agglo - Fond de concours s/projet Charpente de 32 817,00 € HT	11 382,00 €
TOTAL PREVISIONNEL des aides attendues	131 553,78 €
Plafond 80 % = 168 514 € * 80 % = 134 811,20 €	
FINANCEMENT	70 663,02 €
dont F.C.T.V.A. (16,404 % du TTC)	33 171,64 €

Cet avant-projet est approuvé. Des demandes de subventions seront déposées au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) auprès de l'Etat et une subvention complémentaire sur un montant de travaux de 51 599 € HT auprès du Département.

Il est précisé que ce projet sera réalisé dans la seule condition que l'ensemble des subventions, énoncées dans le tableau ci-dessus, soit accordé.

BUDGET COMMUNE – DÉCISION MODIFICATIVE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (MARCHÉ DE NOËL)

Une subvention exceptionnelle de 892.00 € est attribuée à l'Association des Parents d'Elèves de La Baume d'Hostun correspondant au montant total des emplacements perçus sur le domaine public lors du Marché de Noël.

VALENCE ROMANS AGGLO – RENOUVELLEMENT CONVENTION DENEIGEMENT ZA LES MONTS DU MATIN

La convention avec la Communauté d'Agglomération est renouvelée pour une durée de 3 ans afin d'assurer le déneigement des voies de la Zone d'Activités « les Monts du Matin » aux tarifs suivants :

	Prestation ou Type de véhicule / du matériel	Unité	Prix voté HT
001	Location d'un tracteur de puissance > à 70 cv avec chauffeur	Heure	59,26 €
002	Prix 001 majoré pour heures de nuit (21 h/6h), dimanches et jours fériés	Heure	86,67 €
003	Étrave	Heure	1,39 €
004	Salage	Heure	25,22 €

VALENCE ROMANS DÉPLACEMENTS – AVENANT A LA CONVENTION POUR MISE À DISPOSITION D'APPUI VÉLOS AUX COMMUNES

Un nouvel arrêt de car a été décidé. Il est situé à proximité du lotissement « Louis-Joseph Libat ». La mise à disposition de 4 nouveaux appuis vélos a été demandée auprès Valence Romans Déplacement. Un avenant à la convention de février 2017 est donc nécessaire. Les conditions organisationnelles et les modalités de mise à disposition restent inchangées.

Cet arrêt de car sera mis en fonction au 1^{er} janvier.

La séance est clôturée par la signature des élus présents

Prochain conseil municipal le mercredi 7 février à 20h